

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 28 mai 2010
(convocation du 17 mai 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPÉ Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 10 h 10
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 20
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude à partir de 11 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 00
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
Mme DESSERTINE Laurence à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 10
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien à partir de 11 h 45
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme. ISTE Michèle
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**BEGLES - Aménagement de la rue Lejard à l'intersection avec la rue Laudinat -
Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique -
Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de l'opération consiste dans le cadre de la programmation des travaux voirie financée sur le fond de proximité, de terminer le calibrage de la rue Lejard jusqu'à l'intersection avec la rue Laudinat.

La rue Lejard est une voirie de desserte locale, inscrite en catégorie 4 dans la hiérarchisation du réseau de voirie de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les objectifs principaux poursuivis sont :

Suite au développement de l'urbanisation dans le secteur de la propriété Lacoste, un aménagement de la rue Lejard est devenu nécessaire.

Il convient notamment d'assurer des cheminements piétons confortables et un bon niveau de sécurité pour la circulation. Or, la rue Lejard comprend aujourd'hui un rétrécissement très marqué qui ne permet pas de respecter ces objectifs.

Caractéristiques de l'aménagement projeté :

Au droit de la parcelle cadastrée AK 58, la rue Lejard ne présente plus qu'une emprise totale (y compris trottoirs) de 6 mètres de large.

Le projet propose de procéder à la mise aux normes communautaires de cette portion de voie de 80 mètres de long, dans la continuité du profil qui a été retenu pour les aménagements déjà réalisés sur la rue.

A cet effet, l'emplacement réservé T905 « élargissement de la rue Lejard entre la rue Laudinat et la propriété Lacoste » est inscrit au P.L.U.

Le coût prévisionnel de l'aménagement (acquisitions foncières, clôtures et travaux de voirie) est estimé sommairement à 160 000 € TTC en valeur avril 2010.

La mise en œuvre du projet de voirie nécessite une emprise supplémentaire sur une propriété riveraine. Cette acquisition ne pouvant être effectuée par voie amiable, le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique est donc nécessaire.

Afin de mettre le Plan Local d'Urbanisme en compatibilité avec la projet, il est nécessaire, par application de l'article L123-16 du Code de l'Urbanisme, que l'Enquête Publique porte à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du P.L.U. qui en est la conséquence.

A cet effet, le Conseil de Communauté est appelé à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde, l'ouverture des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sur la base des dossiers qui lui seront transmis, incluant les pièces suivantes :

- A – Objet de l'enquête – informations juridiques et administratives
- B – Plan de situation
- C – Notice explicative
- D – Plan général des travaux
- E – Caractéristiques des ouvrages
- F – Appréciation sommaire des dépenses

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1311-9,

Vu le Code de l'Expropriation, notamment ses articles L11-1 à L11-5 et R11-14-1 à R11-14-15,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L123-1 à L123-16,

Vu le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique,

Vu la délibération n°2008/0199 du 18 avril 2008 et notamment les 3°, 17° et 23°,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

La nécessité de procéder à l'acquisition foncière précitée, le cas échéant par voie d'expropriation, et donc d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique de cette opération de voirie.

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique en vue d'obtenir la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de voirie envisagés et permettra de procéder, si nécessaire par voie d'expropriation, aux acquisitions foncières.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par cette opération et à signer les actes et tous autres documents à intervenir.

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JUIN 2010**

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2010

M. ALAIN DAVID